Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 035-213501281-20260605-D_26_072-DE

EXTRAIT DU REGISTRE n°26-072
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL – GUIPEL

Date de convocation
29/05/2026

Date d'affichage
29/05/2026
Nombre de conseillers

En exercice : 19
Quorum : 10
Présents : 18
Absents avec procuration : 1
Absents : 0
Votants : 19

Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni le 5 juin 2026 à la salle André Michel en séance publique sous la présidence de M. Duclos D., Maire

Étaient présents : M. Duclos D., Mme Monlibert M., M. Leduc G., Mme Faure G., M. Cachereul P., Mme Porteu S., M. Serralta P., Mme Raffray L., Mme Mouchoux K., Mme Maleuvre D., M. Cario V., M. Lemancel J., Mme Le Sciellour C., Mme Voiton C., M. Guichard B., Mme Joucan I. M. Alméras L. et Mme Bonati Gilquin E.

Était absente excusée : M. Aubert G.

Procuration : M. Aubert G. à Mme Voiton C.

Formant la majorité des membres en exercice. Mme Bonati Gilquin E. est désignée secrétaire de séance.

Délibération n°26-072 – Concours des maisons fleuries (7.10) – projet de règlement - approbation

Mme Porteu S. donne lecture du rapport suivant :

EXPOSÉ DES MOTIFS :

Il est proposé l'organisation d'un concours des maisons fleuries afin d'encourager l'embellissement du cadre de vie, de valoriser les initiatives des habitants et de promouvoir les pratiques respectueuses de l'environnement.

DÉLIBÉRATION :

Vu le projet de règlement annexé,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

Pour : 18
Contre : 0
Abstention : 1 (Mme I. Joucan)

- **APPROUVE** le projet de règlement du concours
- **VALIDE** les dotations pour les lauréats du concours

Pour extrait conforme :
Monsieur le Maire
Didier Duclos

La secrétaire de séance
Élise Bonati Gilquin